



## Arnaque société xxxdi environnement

Par **cecile77**, le **21/07/2013** à **17:50**

Bonjour,

Nous avons été démarché par un commercial de la société xxxdi environnement courant novembre 2010, il nous avait affirmé que nous n'aurions rien à déboursier et que la production couvrirait les frais engagés. Or nous nous sommes retrouvés à payer 250 euros de crédit par mois pour le compte de la banque xxxféa. La facture de production de l'année dernière était de 1.000 euros et celle de cette année s'élève à 883 euros, nous sommes très loin des 3.000 euros de crédit annuel. De plus, le commercial nous avait dit que nous bénéficierons de 50 % de crédit d'impôt alors que nous n'avons eu que 22 % de crédit d'impôt. D'autre part, l'aide régionale de 1.300 euros ne nous a jamais été attribuée. Nous avons déposé un dossier à l'UFC de Coulommiers, mais leur courrier de mis en garde pour dépôt de plainte n'a eu aucune réponse de leur part. Nous pensons que cette société n'existe plus et sommes désemparés face à ce mur de silence. Nous avons 3 enfants à charge et sommes dans une situation financière catastrophique. Nous ne savons pas vers qui nous tourner pour arranger notre situation. Nous ne pouvons même pas renégocier notre crédit immobilier à cause du crédit xxfea car nous dépassons le taux d'endettement autorisé. Nous sommes dans une impasse et aimerions recevoir des conseils et infos pour porter plainte contre cette société. Merci d'avance.

Cecile77

P.S: le contrat d'achat ne comporte ni nom, ni téléphone, signature et adresse du commercial. Aucune case n'est cochée dans la partie règlement.  
Aucun revenus et charges mensuels ne figurent sur l'offre préalable de crédit.

Par **pat76**, le **25/07/2013** à **18:50**

Bonjour

Si il s'agit d'un démarchage à domicile dont la légalité du contrat suivant les articles du Code de la Consommation doit être scrupuleusement respectée ne l'a pas été, je vous conseille de déposer plainte contre la société et d'informer les services de la répression des fraudes. Le contrat sera déclaré nul par un juge ce qui entrainera la nullité du contrat de crédit.

Le nom du démarcheur doit être impérativement inscrit sur le contrat.

Par **chrisfabrice**, le **02/02/2014** à **15:27**

[fluo]bonjour[/fluo]

comme la plupart d'entre vous, je me suis fait arnaquer par la société Vivaldi environnement quant à l'auto financement de ma production et l'estimation minimum de production, je cherche à me joindre à un collectif pour porter plainte contre cette société. J'habite en seine maritime (76).

Merci

Par **sabédim**, le **11/02/2014** à **11:19**

bonjour,je me suis fait arnaqué de la même façon que vous, et partout où je vais pour me plaindre, les portes sont fermées car cela fait plus de 7 jours, ou l'entreprise serait peut-être fermée...

Je ne sais plus quoi faire non plus.

Je souhaite aussi me joindre à un collectif.

J'habite dans l'Eure 27.

Par **chiffon65**, le **13/02/2014** à **14:22**

bonjour

nous aussi nous nous sommes fait avoir par cette societe et ne sachant pas quoi faire non plus

nous habitons dans le 69

Par **sabédim**, le **17/02/2014** à **11:10**

bonjour,

pour tout problème avec l'entreprise, contactez le liquidateur maître Sohm Gauthier au

0143992236 ou contact@gauthier-sohm.net ou 42 ter boulevard Rabelais 94100 St Maur des fossés.

Bon cvourage!

Par **pat76**, le **19/02/2014 à 10:38**

Bonjour

L'arnaque ne date pas d'hier, lisez cet article du Parisien paru en février 2012.

Plaintes contre l'entreprise de panneaux photovoltaïques

Depuis 2010, les plaintes se multiplient contre la société Vivaldi Environnement, spécialisée dans les énergies renouvelables. L'enquête est confiée à la police judiciaire du Val-de-Marne.

Publié le 08.10.2012

Envoyer

Elle se fait appeler Vivaldi Environnement mais aussi Neolia Environnement, Avenir Energie ou encore Green Power. Spécialisée dans les énergies renouvelables et notamment dans la pose de panneaux photovoltaïques, d'éoliennes ou encore de pompes à chaleur, cette société aux noms divers et aux dirigeants identiques est au centre d'une enquête menée par la police judiciaire du Val-de-Marne.

La justice la soupçonne de pratiques commerciales douteuses et d'escroqueries diverses qui auraient rapporté plusieurs milliers d'euros à chaque opération.

« Cela va du délai de rétractation de sept jours qui n'est pas respecté à la vente agressive, mais aussi à la tromperie sur les conditions de vente, l'usurpation d'identité avec la signature des clients qui est copiée, ou encore du matériel à la qualité douteuse », détaille une source judiciaire.

Si cinq plaintes ont été déposées en 2010 dans le Val-de-Marne, leur nombre augmente chaque année avec douze en 2011 et déjà vingt-trois en 2012. « Son rayon d'action passe par le Val-de-Marne mais aussi par les Hauts-de-Seine, la Seine-et-Marne, l'Essonne et la plupart des départements franciliens, voire bien au-delà, poursuit cette source judiciaire. C'est une vraie nébuleuse, dont les noms n'ont pas été choisis au hasard. Ils rappellent celui de grandes entreprises, comme Vivendi ou Veolia, pour probablement tromper le consommateur. »

Si la société a d'abord son siège social à Champigny (Val-de-Marne), elle a depuis le printemps 2012 déménagé à Croissy-Beaubourg, en Seine-et-Marne. Un changement d'adresse qui coïncide avec le début de l'enquête de la police judiciaire. A l'époque, le parquet de Bobigny (Seine-Saint-Denis) instruit une affaire de fraude fiscale contre un dirigeant de la société.

Au cours des investigations, des langues se délient et les premiers soupçons d'escroquerie apparaissent. Dans le même temps, devant le nombre de plaintes reçues par les commissariats, mais surtout par la Direction départementale de la protection des populations (DDPP), le parquet de Créteil (Val-de-Marne) décide d'ouvrir une enquête. Dans la foulée, la préfecture de Créteil met en ligne sur son site Internet une mise en garde contre le démarchage à domicile d'entreprises spécialisées dans les énergies renouvelables.

Les confidences des victimes sont souvent les mêmes. Certains commerciaux proposent d'acquérir, par exemple, des panneaux photovoltaïques sans déboursier un sou. Très persuasifs, ils expliquent que le projet s'autofinance. Mais quelques jours après la signature, les clients reçoivent un avis d'échéancier d'une banque spécialisée dans le crédit à la consommation aux taux d'intérêt prohibitifs.

Des victimes souvent mises en confiance par les partenaires prestigieux arborés par la société Vivaldi Environnement. Ainsi, sur son site Internet, elle n'hésite pas à afficher le logo de la compagnie GDF Suez. Interrogé, le spécialiste gazier reconnaît le partenariat tout en précisant qu'une rencontre doit être organisée prochainement avec Vivaldi Environnement. « Nous aussi, nous avons eu écho de plaintes contre cette entreprise », annonce un porte-parole.

Depuis le début des investigations, les dirigeants n'ont pas encore été entendus par les enquêteurs. « Pour le moment, nous récoltons toutes les plaintes et nous essayons d'identifier les différents commerciaux », confie une source proche du dossier.

Contactée à plusieurs reprises, la société Vivaldi Environnement n'a pas donné suite à nos appels.

Le Parisien

Par **Nicoco27**, le **07/03/2014** à **16:03**

Bonjour,

Nous sommes aussi victime de la société Vivaldi Environnement, nous traînons un crédit chez Solféa souscrit par cette société douteuse et aujourd'hui nous sommes dans une situation financière catastrophique.

Est ce que quelqu'un aurait réussi a faire annulé ce crédit ? Par avance merci de votre aide

Cordialement,

Nicolas

Par **pat76**, le **12/03/2014** à **14:27**

Bonjour Nicoco27

Vous avez déposé une plainte contre Vivaldi Environnement?

Par **Nicoco27**, le **12/03/2014** à **15:52**

Bonjour pat76,

J'ai écrit à la police judiciaire du Val-de-Marne qui m'a répondu que la liquidation judiciaire était en cours... et qu'un liquidateur judiciaire prendrait contact avec les clients Vivaldi. Chose faites, nous avons reçus une demande de créances de GAUTHIER-SOHM. Nous avons écrit et exposé les faits et puis plouf...plus rien...Découragés nous avons laisser trainer comme cela mais tous les mois nous prenons un coup de couteau en voyant le prélèvement Solféa de 247 euros..

Par **stmath**, le **14/03/2014** à **17:16**

Bonjour,

Moi aussi je suis victime de cette société sous le nom d'AVENIR ENERGIE. Ils ont installé des panneaux photovoltaïques dont je doute de la qualité et la marque portée sur la facture (la production n'a été que d'environ 60% de ce qui était prévu), une éolienne qui consomme au lieu de produire, un ballon thermodynamique que je n'utilise pas, car il ne fonctionne plus en mode économique (la pompe à chaleur est hors service après un an).

Malgré mes diverses réclamations auprès de la banque avec laquelle que je n'ai eu aucun échange de courrier avant les travaux (pas d'offre de prêt, mais un contrat de prêt qui porte des signatures qui ne sont pas les nôtres, a été accepté par cette banque, avec un taux plus élevé que la proposition du commercial), celle-ci fait des prélèvements sur mon compte, je pourrais m'y opposer mais je préfère demander conseil avant.

La société AVENIR ENERGIE étant en liquidation judiciaire m'a dirigé vers la société HABLEC qui serait probablement le sous-traitant, mais je n'ai eu aucune réponse, de cette société, à mes divers courriers envoyés en recommandés.

Un médiateur a été contacté, par l'intermédiaire d'une association de consommateur, depuis plus de 6 mois, toujours pas de réponse. Que puis-je faire, merci de vos réponses.

Par **55lilike**, le **11/05/2014** à **15:32**

bonjour je suis du 55 est dans la meme situation enfin pire ils imiter nos signature pour faire passez credit et donc on a un credit de 285 euros chez solfea et 111 euros chez cetelem ce qui est enorme.on devait toucher 6000 euros credit impot et on a eu 2600 euros grosse differences.ayant 2 enfant et une maison sur le dos je vous parle pas financierement se que sa donne.donc pour ceux qui sont pas au courant vivaldi environnemnt est fermer depuis 01/04/2013 donc si probleme il faut s incrire au creance aupres de gauthier sohm.et porter plainte .il y a telleme,nt de plainte que le dossier part directement au parquet de creteil,et apres pour la suite je n en sait rien tout se que je sais c'est qu on a tres peu de chance d obtenir quelque car liquidation judiciere.et oui on fait tous confiance et apres on ce fait entuber.nous avons porter plainte en juillet 2013.par contre pour infos solfea risque c est jour si de vous appelez pour vous proposer une autre entreprise pour finir des travaux si besoin ,il faut refusez car apres cela vous engage automatiquement a payer votre credit.

Par **55lilike**, le **11/05/2014** à **15:35**

si quelqu'un a d'autres renseignements à donner n'hésitez pas cela sera reconfortant.

Par **carolemarieclaire**, le **16/12/2014** à **18:52**

bonjour à tous,

Nous avons aussi fait poser des panneaux en 2010, Vivaldi, après plusieurs fuites toitures à

cause des panneaux, le tout marche bien, mais loin de la production promise... quoi qu'il en soit, pour vous dire que vivaldi ont déposé le bilan, mais nous avons été démarchés par une personne se disant d'ERDF et qui savait que vivaldi avait coulé, il me parle de garantie decennale et garantie du matériels, ils ne sont plus assurés! donc nous vous proposons 5 sociétés différentes pour reprendre cette garantie, mais vous reste t-il de la place sur votre toit? ou alors il faut recalibrer vos panneaux? Attention ARNAQUE... des vautours a l'affut miroite la reprise de la garantie en vous vendant du plus...

Par **renart66**, le **29/12/2014 à 19:17**

Bonjour à tous et bonnes fêtes de fin d'année.

Nous avons nous aussi été trompés par une entreprise posant du photovoltaïque de l'Hérault easyconfort. Le but du post est de savoir si d'autres personnes du 66 du 11 du 34 ou autres seraient dans le même cas afin de se réunir. (engrounat66@hotmail.fr)

Par **tatane**, le **28/02/2015 à 13:25**

nous nous avons des problèmes avec notre installation d'un chauffe-eau solaire défectueux et encore sous garantie et pour lequel nous ne trouvons pas de piève détachée (provenance Portugal d'après le peu de documentation que nous possédons)

Par **sand51400**, le **13/07/2015 à 16:21**

Bonjour nous habitons dans la Marne et nous aussi nous avons fait malheureusement confiance à la Sté VIVALDI. Nous venons aujourd'hui le lundi 13 juillet d'être contacté par "ERDF" vrai ou faux je ne sais pas en nous disant qu'ils auraient mandaté la Sté ENERGIE pour reprendre les dossiers de VIVALDI. Avez vous été aussi contacté par une autre société ? Notre onduleur est HS et bien évidemment nous ne produisons pas depuis le début le montant que l'on nous avait fait miroité. MERci de me répondre.

Par **moisse**, le **13/07/2015 à 17:37**

Vu d'ici c'est de l'enfumage.

Le mieux est donc de contacter votre centre ERDF dont les coordonnées figurent sur votre contrat.

Par **dp33**, le **09/10/2015 à 09:59**

Bonjour, Moi aussi arnaqué par "Vivenci" et par "I deal nr" suis à la recherche du nom de

l'assureur pour la garantie décennale de "Vivenci" SVP. Merci

Par **PAT 33**, le **19/06/2017** à **13:55**

BONJOUR  
JE VOUDRAIS SAVOIR SI QUELQU UN A L ASSURANCE DECENNAL DE CETTE  
SOCCIEETE  
MERCII

Par **pigeon54**, le **14/09/2017** à **12:33**

Je me suis renseignee. L'assureur était GABLE INSURANCE AG au Liechtenstein. Cette compagnie est également en liquidation judiciaire .... donc rien à attendre de ce coté....

Par **Virg80**, le **16/01/2023** à **18:38**

Bonjour  
Victime aussi de Vivaldi environnement et de Habilec  
Consommation prévue loin d'être au rdv, tuiles découpées sans notre accord et aujourd'hui infiltrations

Qui peut m'aider.